

SOCIETE MAGASIN GENERAL S.A.
AU CAPITAL DE 11.481250 DT
IU AU RNE N° 0033128W
SIEGE SOCIAL : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk-1001 Tunis

Convocation à l'Assemblée Générale Elective

La Société Magasin Général a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à la réunion de l'assemblée générale électorale qui se tiendra **le Mardi 07 Juin 2022 à 10 heures au siège social de la société :28 rue Mustapha Kamel Ataturk –Tunis** et ce à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

-Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2022-2023 et 2024 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la DG du CMF n°23 du 10/3/2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société

NB : tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance selon le formulaire spécial

**FORMULAIRE SPECIAL DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 7/06/2022**

Je soussigné(é),

Nom & Prénom

CIN n°.....

Adresse.....

Propriétaire de.....actions de la société Magasin Général,

Après avoir pris connaissance de l'assemblée générale élective du 07/06/2022 à tenir au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk-Tunis, ayant pour point unique à l'ordre du jour relatif à l'élection et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration de la Société Magasin Général et ce pour les exercices 2022-2023 et 2024 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Et après avoir consulté la liste des candidats retenus au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, je déclare élire monsieur/madametitulaire de la CIN n°.....délivré leayant% de participation au capital de la société, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires .

Fait à Le

Signature (légalisée)

.....

NB : *Le vote émis par correspondance, doit être adressé par tout moyen laissant une trace écrite et n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée

***il n'est tenu compte que le vote reçu par la société avant l'expiration du jour précédant la date du 07/06/2022**